

L'actualité

groupe UMP

S É N A T

IRAK

■ MARDI 4 MARS 2003

■ N° 21

Lors du débat sur l'Irak qui s'est déroulé le mercredi 26 février 2003 au Sénat, **Josselin de Rohan** (Morbihan), Président du groupe UMP du Sénat, a tenu à souligner que " l'action menée dès l'origine par le Président de la République et le Gouvernement recueille la totale adhésion du groupe UMP parce qu'elle repose sur des principes légitimes et compréhensibles ". En effet, la France, qui n'est pas seule dans ses efforts, veut le désarmement intégral de l'Irak et cet objectif peut être atteint sans recours à la guerre, grâce à des contrôles systématiques et étendus, effectués sous l'égide des Nations Unies. Pour le Président du groupe UMP, " si malgré les invitations répétées qui lui ont été faites, Saddam Hussein se dérobaux exigences des Nations Unies, alors une action collective pourrait être entreprise à l'instigation des Nations Unies pour obtenir par la force le désarmement définitif de l'Irak " ce qui constituerait " un ultime recours quand toutes les autres procédures auront échouées ". Pour conclure, **Josselin de Rohan** a affirmé que : " dans les moments délicats, le Président de la République et le Gouvernement peuvent être assurés de la confiance du groupe UMP, de la solidarité et de son soutien sans faille, de sa fierté aussi pour l'action menée au nom de la France ".

RÉFORME DES MODES DE SCRUTIN

Sous la présidence de **René Garrec** (Calvados), la commission des lois a examiné, sur le rapport de **Patrice Gélard** (Seine-Maritime) le projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux, des représentants au Parlement européen ainsi qu'à l'aide publique aux partis politiques, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, le 15 février 2003, en application du troisième alinéa de l'article 49 de la Constitution. **Patrice Gélard**, rapporteur, a indiqué que les dispositions du projet de loi modifiant les règles relatives au financement public des partis et groupements politiques, afin de limiter le versement de l'aide publique aux seules formations concourant effectivement à l'expression du suffrage, faisaient l'objet d'un large consensus. S'agissant des élections européennes, il a souligné que le projet de loi visait à resserrer les liens entre les députés européens et leurs électeurs et à leur donner un meilleur ancrage territorial, en créant des circonscriptions regroupant plusieurs régions. S'agissant de la réforme du mode de scrutin applicable aux élections régionales, celle-ci permettra aux conseils régionaux de disposer enfin de majorités de gestion, soudées et stables, d'une part, et d'assurer une juste représentation des territoires et des citoyens, d'autre part. Tout en relevant que ces dispositions étaient contestées, en particulier le seuil d'admission des listes au second tour, il a estimé qu'elles étaient de nature à permettre aux régions de jouer tout leur rôle dans l'organisation décentralisée de la République, en exerçant pleinement leurs compétences. Lors de l'examen en commission, **Daniel Hoeffel** (Bas-Rhin) a mis en exergue, d'une part, le manque d'ancrage territorial des membres français du Parlement européen, d'autre part, l'affaiblissement des régions provoqué par l'impossibilité de dégager des

majorités cohérentes au sein de leurs assemblées délibérantes. Il a souligné la difficulté d'évaluer avec fiabilité les conséquences d'une réforme d'un mode de scrutin sur les résultats des élections concernées, rappelant combien les réactions du corps électoral pouvaient être imprévisibles. **Jean-Claude Gaudin** (Bouches-du-Rhône) a également insisté sur la nécessité de favoriser l'émergence de majorités cohérentes et stables, afin d'éviter que les élections de 2004 n'aient les mêmes conséquences que celles de 1998. **Christian Cointat** (Français établis hors de France) a quant à lui, déploré l'attitude d'obstruction adoptée par l'opposition à l'Assemblée nationale, en déposant 12.000 amendements, qui avait contraint le Gouvernement à engager sa responsabilité au titre de l'article 49, troisième alinéa, de la Constitution. Il a salué la volonté du Gouvernement de rapprocher les élus des électeurs et les améliorations apportées par le projet de loi aux élections régionales et européennes. **Gérard Longuet** (Meuse) a indiqué que les seuils retenus avaient le mérite de rendre à l'électeur la responsabilité du choix de la formation des majorités. Lors de la discussion générale qui se déroulera mardi 4 mars 2003, **Henri de Raincourt** (Yonne) et **Gérard Longuet** (Meuse) interviendront pour le groupe UMP. **Henri de Raincourt** (Yonne) soulignera que ce projet de loi est équilibré. Pour lui, il s'agit en effet d'un texte de salubrité démocratique. Loin de promouvoir l'hégémonie des uns au détriment des autres, il va permettre dès son application de clarifier la vie politique non par un bipartisme imposé mais par une bipolarisation qui permettra aux formations qui le désirent de se réunir.

TEMPS FORT

A l'initiative de **Xavier de Villepin** (Français établis hors de France), un cercle de réflexion sur l'Europe a été mis en place au sein du groupe UMP. Il comprend plus de 50 sénateurs. Pour sa première réunion, le mardi 11 mars, il entendra Madame Pascale Andreani, conseiller du premier ministre pour les affaires étrangères et secrétaire générale du SGCI.

■ ENVIRONNEMENT

Daniel Goulet (Orne) a interrogé le ministre de la Fonction publique sur les mesures à prendre pour limiter la consommation de papier. En effet, il a rappelé que les maires et les parlementaires s'indignent souvent de l'abondance, voire de l'excès, de documents reçus. Selon lui, l'administration devrait montrer l'exemple et réduire substantiellement ses publications sur papier. Le ministre a tenu à souligner que la préservation de l'environnement est au cœur des préoccupations. Parmi ces engagements en faveur d'un État exemplaire figure le développement de démarches écoresponsables, c'est-à-dire qui visent à réduire les flux et les coûts économiques et écologiques liés au fonctionnement des administrations.

■ TELEPHONIE MOBILE

Lors de l'examen du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique, l'Assemblée nationale a voté un amendement qui reprend la proposition de loi sur la couverture mobile du territoire votée par le Sénat le 24 octobre dernier. Cette proposition de loi a été introduite dans le texte en navette sans modification.

Bruno Sido (Haute Marne), auteur de cette proposition de loi, se félicite que ce texte poursuive ainsi son parcours législatif. Le vote intervenu à l'Assemblée nationale laisse présager que la proposition sénatoriale pourrait acquiescer force de loi à l'issue de l'examen par le Parlement du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique. Ce texte a pour objet d'autoriser les collectivités locales qui décideraient de financer des infrastructures de télécommunications à exiger des opérateurs de téléphonie mobile qu'ils mettent en place une itinérance locale.

Le Conseil européen de Copenhague a fixé un rendez-vous fin 2004 pour éventuellement ouvrir les négociations d'adhésion avec la Turquie. Dans le pays les tensions restent vives entre le Gouvernement et les défenseurs du Kémalisme, alors que le spectre de la violence politique réapparaît et que la perspective d'une guerre en Irak suscite des remous. La Turquie n'a pas perdu son importance géopolitique. Elle est un allié naturel de l'Occident et en particulier des États-Unis. Membre de l'OTAN, elle détient une importante frontière commune avec l'ex-Union Soviétique et aussi avec l'Irak, la Syrie et cette poudrière politique que représente le Caucase. Les Américains, soucieux d'obtenir l'appui

logistique turc lors d'une éventuelle intervention en Irak, ont été les avocats les plus engagés dans le rapprochement de la Turquie avec l'Union Européenne. Mais jusqu'à ces derniers jours, la Turquie était réticente à l'attaque militaire contre l'Irak pour des raisons politiques et économiques (importante contrebande pétrolière à la frontière turco-iraquienne) souligne **Xavier de Villepin** (Français établis hors de France). Elle s'inquiète surtout des plans américains pour l'après-guerre : la Turquie craint la formation d'un État kurde indépendant. Elle appréhende également qu'une guerre contre l'Irak puisse relancer le conflit kurde sur le territoire turc (12 millions de Kurdes y résident).

QUESTIONS D'ACTUALITÉ ...

■ Après avoir dressé un bilan décevant des lois visant à l'insertion des handicapés, **Jean Marie Poirier** (Val-de-Marne) a interrogé le Gouvernement sur les mesures qu'il envisageait de prendre afin d'inciter les employeurs à embaucher davantage d'handicapés ■ Rappelant que notre société n'accorde pas suffisamment d'attention aux problèmes de santé et d'hygiène de vie des jeunes, **André Geoffroy** (Var) s'est réjoui de la volonté du Gouvernement de faire prendre en charge ces fléaux à l'intérieur du cadre scolaire et a souhaité connaître les étapes de la mise en place d'un tel dispositif ■ **Yann Gaillard** (Aube), rappelant la mutinerie de Clairvaux, a évoqué l'insuffisance du nombre de surveillants et la défectuosité de l'état matériel du centre de détention. En conséquence il a interrogé le Gouvernement sur les actions qu'il allait mener ■ **Pierre Hérisson** (Haute-

Savoie) a interrogé le Gouvernement sur le champ d'application de l'article 54 de la loi sur la démocratie de proximité qui prévoit la possibilité pour les communes de mettre en recouvrement les frais engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique d'activités sportives ou de loisirs

■ **Marcel-Pierre Cleach** (Sarthe) a souligné que la politique familiale doit poursuivre un certain nombre d'objectifs et a souhaité savoir quelles mesures le Gouvernement comptait mettre en œuvre et notamment dans le cadre de la prochaine conférence de la famille ■ **Laurent Bêteille** (Essonne), évoquant les chiffres de la violence routière a souligné la détermination du Président de la République et du Chef du Gouvernement en la matière, et souhaité connaître le détail des mesures du plan de lutte contre la délinquance routière notamment en matière d'aggravation des peines.

FINANCEMENT DE L'APA

Aujourd'hui, près d'un million de personnes sont dépendantes. L'amélioration des conditions de leur prise en charge d'une part, et le financement de l'allocation d'autre part constituent une impérieuse nécessité. Si la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui permet de répondre aux situations douloureuses que vivent nos aînés et leurs familles face à la perte d'autonomie était indispensable, un plan de financement crédible l'était également. Or, le dispositif a malheureusement été mal conçu par le précédent Gouvernement qui a non seulement sous-estimé le nombre de bénéficiaires mais a été aussi incapable de mettre en place un financement pérenne. Aussi, au lieu de vanter d'être à l'origine de la nouvelle allocation il aurait mieux fallu la mettre véritablement en place en la consolidant. **Louis de Broissia** (Côte-d'Or) a déposé une pro-

position de loi, rapportée par **André Lardeux** (Maine-et-Loire) et adoptée le 27 février dernier afin de sauvegarder la prise en charge des personnes âgées dépendantes et d'en assurer le financement pour l'année 2003. Ainsi, dans le cadre de l'accord intervenu, la somme de 1,2 milliard d'euros manquante sera trouvée par la mise en œuvre de mesures d'économie à hauteur de 400 millions d'euros, par une prise en charge par l'État à hauteur de 400 millions d'euros et par les départements également à hauteur de 400 millions d'euros. Lors de la discussion générale, **Jean-Pierre Fourcade** (Hauts-de-Seine) a souligné que l'A.P.A. a été mise en œuvre sans règles ni critères précis, ce qui s'est traduit par des augmentations différenciées de la fiscalité de chaque département en fonction du nombre de personnes âgées et de leur richesse respective.